



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire



Séance du **Judi 10 Septembre 2020**

Nombre de membres en exercice : **61**  
Nombre de membres présents : **51**  
Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **5**  
Nombre de membres excusés : **3**  
Nombre de membres absents : **2**

**Date de convocation :**  
**4 septembre 2020**

**Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :**

**16 SEP. 2020**

**et affichage le :**

**16 SEP. 2020**

L'an 2020, le 10 septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 4 septembre 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 4 septembre 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**5 - Institutions et Vie Politique**  
**5.3 - Désignation de représentants**

**Objet : Création et composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD					x
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE			X : M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>PERIGNY</b>					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE				x	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	x				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	x				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	x				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT			X : M. Gilles PORQUET		
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	x				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT	x				
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL			X : Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Christian MARIETTE	x				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	x				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	x				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Eric MARTIN			X : M. Régis DELIQUAIRE		
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON	x				
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	x				
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU				x	
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA	x				
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE				x	
Mme Cindy BAUDRON					x
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Coentin GOETHALS	x				
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT	x				
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>51</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>56</b>		

**M. Marc ANDREU SABATER, Président donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Le 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI) dispose que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) prévu à l'article 1609 nonies C du CGI ont l'**obligation** de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Les articles 346 à 346 B de l'annexe III au même code précisent les modalités de fonctionnement de la CIID et de désignation de ses membres :

**Composition :**

- ✚ La commission intercommunale des impôts directs est composée de onze membres : Le Président (ou un vice-président délégué) de l'EPCI et dix commissaires.
- ✚ Les commissaires doivent :
  - Etre français ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne,
  - Avoir au moins 25 ans,
  - Jouir de leurs droits civils,
  - Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres,
  - Etre familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.
  - L'un des commissaires doit être domicilié hors de l'EPCI.

Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. La liste de présentation établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants (soit 40 noms).

**Rôle de la commission :**

La commission intercommunale des impôts directs intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux :

- ✚ Elle participe, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers (article 1504 du code général des impôts) ;
- ✚ Elle donne un avis, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale (article 1505 du code général des impôts).

La commission intercommunale des impôts directs est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

**Sur proposition des territoires, il est donc proposé au Conseil Communautaire de :**

- créer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- conformément à l'article 1650 A du CGI, la liste de 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants est proposée comme suit :

COMMUNES	TITULAIRES (20 noms)	SUPPLEANTS (20 noms)
<b>VIRE NORMANDIE</b> (7 titulaires et 7 suppléants)	M. Gilles MALOISEL	Mme Marie-Noëlle BALLÉ
	Mme Nicole DESMOTTES	Mme Catherine MADELAINE
	Mme Annie ROSSI	Mme Marie-Odile MOREL
	M. Guy VELANY	Mme Marie-Ange CORDIER
	M. Corentin GOETHALS	Mme Valérie OLLIVIER
	M. Gérard MARY	M. Régis PICOT
	M. Lucien BAZIN	M. Marc ANDREU SABATER
<b>POLE DE PROXIMITE DE CONDE</b> (6 titulaires et 6 suppléants)	M. Cyril OLIVIER	M. Bruno THOMAS
	M. Jean-Michel PASTOR	M. Jacky CALZI
	M. Pascal LECOIS	M. Patrice FAUCON
	M. Gilbert JOUENNE	Mme Stéphanie ERNOULT
	M. Arnaud BREARD	Mme Odile MARIE
	M. Michel DUMAINE	M. Yves LECHAPTOIS
<b>SOULEUVRE en BOCAGE</b> (2 titulaires et 2 suppléants)	Mme Sandrine SAMSON	M. Patrick DOUBLET
	M. Claude HARDY	M. Noël GRAVEY
<b>POLE DE PROXIMITE DE SAINT-SEVER</b> (2 titulaires et 2 suppléants)	M. Hervé DUPARD	M. Jean-Pierre NOURRY
	M. Olivier JEANNEAU	M. Patrick MADELEINE
<b>VALDALLIERE</b> (2 titulaires et 2 suppléants)	M. Frédéric BROGNIART	M. Jean-Paul ANGENEAU
	M. Gilles FAUCON	M. Mickaël GUETTIER
<b>Hors Communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau</b> (1 titulaire et 1 suppléant)	<b>Commune de :</b> CLECY	<b>Commune de :</b> SAINT HONORINE LA CHARDONNE
	M. Michel BAR	Mme Rolande CHAMPION

- valider cette liste qui sera transmise à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera, parmi cette liste, dix commissaires et leurs suppléants en nombre égal.

VOTE

Vote au scrutin ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité  Adopté à l'unanimité  Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER

